



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

03 23 83 08 31

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 mars 2020**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

Présents : M. Jean-Paul BERGAULT M. Jean-Yves BOUCHÉ M. Éric BREME
M. Gilles BUCQUET M. Jean-Paul CLERBOIS M. Jean-Marc FABIANSKI
M. Louis FORJAN M. Pascal FREUDENREICH M. Pascal HIERNARD
Mme Frédérique LEANDRE Mme Danielle LOPPIN Mme Jmaïaa SAMAKÉ

Pouvoir : Mme Isabelle DUCHESNE-HUOT à M. Jean-Paul BERGAULT

A été nommé secrétaire de séance : M. Pascal FREUDENREICH.



TRAVAUX

- o **022 : Marché de prestation intellectuelle – Mission de maîtrise d’œuvre relative à la poursuite de la restauration de l’Abbatiale – Attribution du marché**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que le marché de prestation intellectuelle, pour la réalisation d’un diagnostic permettant la poursuite de la restauration de l’abbatiale a été lancé le 31 janvier dernier. La date de remise des offres était fixée le 25 février à 12h00.

A la clôture du marché, il a été comptabilisé 8 retraits électroniques, et une seule offre.

La commission d’examen des offres s’est réunie le lundi 2 mars pour l’ouverture des plis.

Il a été analysé l’offre du cabinet d’architecte ACV ARCHITECTE, représenté par Madame Alice Capron-Valat.

La commission s’est ensuite réunie à nouveau le mercredi 11 mars pour l’attribution du marché à ce cabinet.

Monsieur Hiernard demande si le projet est subventionné et si oui, à combien s’élève la subvention ?
Monsieur Clerbois répond que le projet est subventionné à hauteur de 50 % du montant total hors taxe de l’opération par la DRAC, soit 30 961 euros.

Monsieur le Maire précise que le projet est inscrit dans le budget prévisionnel 2020 mais que la future municipalité pourra décider de la poursuite des travaux, ou pas.

Madame Loppin demande combien de temps va durer le diagnostic.

Monsieur Clerbois répond qu’il devrait durer environ 7 mois et pourrait être terminé d’ici la fin de l’année. Le diagnostic devrait proposer une programmation de travaux sur 5, 10 ou 15 ans.

Après débat, le Conseil Municipal valide, à la majorité moins une abstention, l’attribution du marché au cabinet ACV ARCHITECTE, représenté par Madame Alice CAPRON-VALAT, pour un montant total HT de : 61 921,00 € (soit 74 305, 20 € TTC).

○ **023 : Travaux de voirie rue de la Marne – Abandon du projet et de la demande de subvention APV**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°003-c du 28 janvier 2020 et n°019 du 26 février relatives à une demande de subvention APV pour des travaux de voirie rue de la Marne, présentant le plan de financement ci-dessous :

➤ Estimation HT :	80 830, 50 €
➤ Part communale : 80 830, 50 x 60 % =	48 498, 30 €
➤ Subvention complémentaire APV 2020 : 80 830,50 x 40 % =	32 332, 20 €

Monsieur le Maire explique que ces travaux hydrauliques ne seront pas réalisés en 2020 mais devraient plutôt être programmés sur 2022.

La demande de subvention APV en lien avec cette opération sera donc à reformuler fin 2020 pour une instruction en 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'abandon de ce projet pour cette année.

FINANCES

○ **024 : Contrat de maîtrise d'œuvre avec la société infra-études – Travaux pluvial et voirie rue de la Marne et rue Roosevelt - Autorisation de signature**

Monsieur le Maire expose que le cabinet Infra-études est missionné par la commune pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales des rues de la Marne et Roosevelt et de reprise de la voirie rue de la Marne.

Le montant de la rémunération forfaitaire du cabinet s'élève à 19 811,40 € HT, soit 27 733, 68 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Infra-études et valide le montant des honoraires ci-dessus indiqués.

○ **025 : Vote des taux d'imposition 2020**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2019 :

✓ Taxe d'habitation	15,00 %
✓ Taxe foncière (bâti)	14,99 %
✓ Taxe foncière (non bâti)	24,70 %

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 mars 2020, Monsieur le Maire informe le conseil que les taux pour l'année 2020 resteront inchangés. Les bases d'imposition ont quant à elles augmenté. Cela représente une augmentation de 12 000 euros par rapport à 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition 2020 tels que ci-dessus proposés.

○ **026 : Budget prévisionnel 2020**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes propositions de budget prévisionnel 2020 (*projections*)

En fonctionnement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à : 2 180 080, 87 €

En investissement, le budget s'équilibre par l'emprunt, d'un montant variable, entre 150 000 et 200 000 euros selon les projets retenus par le conseil.

Présentation des 5 scénarios budgétaires :

- **BP 2020 n°1 / Avec les travaux des ateliers municipaux estimés par l'architecte**

Le marché de travaux des ateliers municipaux comprend 2 lots :

- ✓ Lot n°1 : désamiantage et couverture
- ✓ Lot n°2 : bardage

Le montant des travaux estimés par l'architecte s'élève à : 89 640 euros

Dans cette première simulation, l'emprunt ne s'avère pas nécessaire.

Le budget total des dépenses d'investissement s'élève à : 1 055 268 €

- **BP 2020 n°2 / Sans les travaux des ateliers municipaux**

Le budget total des dépenses d'investissement s'élève à : 965 628 €.

Pour chaque simulation, les autres projets proposés sont les suivants :

Dépenses	
Déficit d'investissement	158 365,44 €
Capital de la dette	201 000,00 €
Travaux en régie	30 000,00 €

R.A.R.

OP 560	Etude Bât. Com	4 085,51 €
	Trx Bât. Com.	52 440,00 €
OP 566	Etude Pluv Rue de la Marne	8 640,00 €
OP 602	Achat de terrains	28 397,20 €
OP 607	USES A Monneaux	17 000,00 €
OP 629	Portier Ecole Maternelle	2 376,00 €
OP 645	Rue du Jeu d'Arc	47 992,50 €
OP 646	Rue de la Grenouillère	5 852,09 €
OP 649	Parking et WC Temple	40 125,43 €
OP 652	Création chemin piétonnier	13 077,60 €
OP 655	Sécurisation Eclairage Abb	15 000,00 €
OP 666	Etude Voirie Ch. St Ferréol	37 752,23 €
	Total	272 738,56 €

Réactualisation projets		
Rue de la Grenouillère	10 014,00 €	4 161,91 €
Rue du Jeu d'Arc	76 356,00 €	28 363,50 €
Parking et WC Temple	32 559,25 €	-7 566,18 €*
Rue de la Marne Etude		19 100,00 €
Rue de la Marne Trx	96 996,60 €	
Trx Bât. Com.	89 640,00 €	

(*) : projet revu à la baisse car la démolition du bâtiment vétuste a été réalisée par les services techniques en 2019

Nouveaux projets		
Diag pour poursuite trx Abb		74 305,20 €
APV	Rue de la Borde (DEFTA)	47 949,00 €
«	Rue de la Borde à Montcourt Pluv	18 395,82 €
«	Rue des Rochers Bascon Plu+Trot	26 592,60 €
«	Rue J Fourier trottoir sécuritaire	24 893,28 €
«	Rte Monneaux trot sécu Gd Montc	6 699,40 €
	Achat de terrains	50 000,00 €
	Achat de 4 PC	4 351,32 €
	Abribus	2 256,00 €
	Logiciel gestion des cimetières	25 934,81 €
	Ecole 204 gouttières	3 977,38 €
	toilettes	3 132,14 €
	Ecole Maternelle Moteurs volets roulants	1 063,08 €
	Registre d'état civil Numérisation	4 563,63 €
	Tables CM	443,54 €
	USEDA Aulnois	9 347,80 €
	Matériel Espaces Verts	3 000,00 €
	Travaux Ecoles	8 000,00 €
	Mobilier Ecole maternelle	7 000,00 €

Pour la proposition n°2, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

- BP 2020 n°3 / Avec les travaux des ateliers municipaux mais uniquement avec le lot n°1 (désamiantage et couverture)

Le budget total des dépenses d'investissement s'élève à : 1 122 934 €.

Le recours à l'emprunt est nécessaire, d'un montant de 150 000 €.

- BP 2020 n°4 / Réalisation des travaux des ateliers municipaux (Lots 1 et 2)

Le budget total des dépenses d'investissement s'élève à : 1 163 728 €.

Le recours à l'emprunt est nécessaire, d'un montant de 200 000 €.

- BP 2020 n°5 / Avec les travaux des ateliers municipaux mais uniquement avec le lot n°2 (bardage)

Le budget total des dépenses d'investissement s'élève à : 1 011 422 €.
Le recours à l'emprunt est nécessaire, d'un montant de 40 000 €.

Après analyse des propositions budgétaires et débat, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité la prévision budgétaire n°4 incluant les travaux aux ateliers municipaux (lots 1 et 2) et un emprunt de 200 000 euros.

RESSOURCES HUMAINES

- **027 : Modification du tableau des emplois / Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet / Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet / Approbation**

Monsieur le Maire expose qu'un agent technique, au service entretien, occupe actuellement un poste à temps non complet, à hauteur de 30 heures hebdomadaires.

Tenant compte à la fois de la demande de l'agent, par courrier en date du 5 janvier 2020 de passer sur un poste à 35 heures, et des nécessités de service, l'avis du comité technique a été demandé pour valider la modification de la quotité de temps de travail de cet agent.
Celui-ci a émis un avis favorable.

Il est par conséquent proposé, à compter du 1^{er} mars 2020 :

- la suppression du poste d'agent technique à 30 heures hebdomadaires,
- la création d'un poste d'agent technique à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- **028 : Modification du tableau des emplois :**
 - **Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet**
 - **Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet**
 - **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet / Approbation**

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune, recruté en 2009 en qualité d'animateur, s'est vu confier depuis quelques années des missions administratives, en parallèle de ses missions relevant du grade d'adjoint d'animation.

Cet agent s'est notamment investi dans l'archivage des dossiers de la commune, mission pour laquelle il a donné entière satisfaction.

L'agent est donc actuellement occupé à la fois par des tâches administratives et des tâches d'animation (surveillance cour d'école, accompagnement dans le bus).

Aussi, afin de mettre en concordance les missions accomplies par cet agent et sa situation statutaire, et en accord avec celui-ci, il lui est proposé un dédoublement du poste réparti de la manière suivante :

- 24h00 en qualité d'adjoint administratif
- 11h00 en qualité d'adjoint d'animation

Sachant que ce temps de travail sera proratisé à hauteur du temps partiel de l'agent concerné actuellement à 90 %.

L'avis du comité technique a été de nouveau demandé le 9 mars 2020, car la première demande n'avait pas abouti sur la répartition demandée.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve, compter du 1^{er} mars 2020 :

- la suppression du poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet,
- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°111/2019 du 17 décembre 2019.

○ **029 : Achat de terrain / Autorisation de signature de l'acte de vente**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°18 approuvant l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Mme SAUVADET, cadastrée n°YP34, au lieudit 'Les Carreaux', pour un montant de 35 000 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

○ **030 : Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur / Demande d'aide**

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 28 février 2020, une employée communale sur un poste d'adjoint territorial du patrimoine à mi-temps à la bibliothèque, sollicite une aide financière pour la réalisation de son stage d'approfondissement BAFA.

Il est précisé que cet agent est très investi sur la commune après avoir été employée en service civique en 2019, elle occupe depuis septembre 2019, un poste à temps non complet à la bibliothèque et postule pour travailler au centre aéré de juillet 2020.

Le coût total de la formation est de 464 euros.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur cette demande.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte une prise en charge de la formation BAFA de l'employée communale, à hauteur de 200 euros.

QUESTIONS DIVERSES

➔ **Information des élus :**

- Suite au courrier de l'association 'Villes & villages où il fait bon vivre', nous annonçant que la commune fait partie des 1814 communes distinguées et éligibles au label, il nous est possible de formuler une demande.

Cette prestation est payante : 770 euros HT, soit 924 euros TTC.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de label.

- Courrier du secrétaire départemental de la CGT – FAFPT de l'Aisne nous alertant sur le devenir des bureaux de Poste de l'Aisne, menacés par des fermetures, totales où estivales.

- Elections municipales de dimanche 15 mars : il est rappelé aux présidents de bureau d'appliquer les directives reçues relatives au coronavirus.

Monsieur le Maire informe les élus que les écoles seront fermées à partir de lundi 16 mars.

- Remerciements de Monsieur Bergault : la séance se termine par une allocution de Monsieur Bergault, qui remercie Monsieur Clerbois pour les années passées ensemble au cours de ce mandat.

Il salue l'homme engagé et investi pour sa commune et ses habitants.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Pascal FREUDENREICH

